

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Professeur d'alto	mise à jour le 29/03/2019
Filière : CULTURELLE	Catégorie : A
	Grade : PEA

MISSIONS ET ACTIVITES

Mission principale :

À partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigner l'alto et les champs artistiques afférents, encourager la curiosité, la créativité et l'engagement artistique, transmettre les répertoires les plus larges, contribuer aux actions d'éducation artistique et culturelle en inscrivant son action dans un projet collectif d'établissement d'enseignement artistique. La capacité à initier également au violon, à diriger des ensembles et à enseigner la musique de chambre serait appréciée.

Activités et tâches du poste :

Enseignement de l'alto (et du violon en initiation) voire de la musique de chambre
 Direction d'ensembles instrumentaux
 Suivi individuel des élèves
 Suivi collectif de la discipline et des modalités d'évaluation et de recrutement des élèves
 Définition des compétences à acquérir par cycle, du CIO, cycle d'initiation et d'orientation au COP, cycle d'orientation professionnelle, dans le respect des textes en vigueur
 Aide à l'orientation des étudiants, notamment ceux en COP
 Participation à la concertation pédagogique et à l'orientation des élèves
 Contact écrit et oral avec les parents d'élèves
 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et aux réflexions sur son évolution
 Participation à la mise en réseau pédagogique départementale et régionale
 Participation à la vie culturelle locale
 Participation aux actions d'éducation artistique et culturelle à destination d'un public non inscrit

Dont activités ponctuelles ou complémentaires :

Responsable de département potentiel
 Responsable de projet pédagogique ponctuel (personne ressource)
 Participation en tant qu'artiste interprète à la saison de la structure

COMPETENCES

Savoir, compétences, connaissances :

- Maîtrise technique et artistique de la discipline
- Compétences pédagogiques évolutives, connaissance des pédagogies innovantes et des nouvelles technologies
- Connaissance des répertoires et de leurs évolutions
- Connaissance des textes cadres
- Connaissance des parcours d'enseignement supérieur
- Connaissance d'esthétiques variées
- Connaissance du développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent
- Connaissance des dispositifs d'éducation artistiques et culturelles

Savoir-faire :

- Adaptabilité aux différents profils des élèves (enfants, adolescents, adultes, personnes en situation de handicap), capacité à identifier leur rythme de travail et d'assimilation, à

<ul style="list-style-type: none"> accompagner leur évolution • Capacité à conduire un travail pédagogique en cours individuels ou en pédagogie de groupe et à faire pratiquer la musique ensemble • Aptitude à proposer, identifier et créer les supports pédagogiques nécessaires à l'activité des élèves • Aptitude à communiquer oralement et par écrit, à rendre compte • Connaissance du fonctionnement administratif d'une collectivité • Respect des consignes de sécurité • Capacité à concevoir et mener un projet • Aptitude à faire des propositions (aide à la décision et initiative) • Savoir fédérer et animer une équipe dans le cas d'une responsabilité de département pédagogique
<p>Savoir être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect de la déontologie de l'enseignement, sens du service public, ponctualité, devoir de réserve • Capacité à intégrer l'équipe dans un esprit constructif et évolutif • Respect de la hiérarchie et du fonctionnement pédagogique et administratif de l'établissement. • Ouverture aux différents styles musicaux • Entretien et développement des compétences • Respect des évolutions du projet pédagogique induisant des changements de modalités de fonctionnement (emplois du temps, contenus) • Implication dans la vie de l'établissement et fort intérêt pour l'ensemble de ses activités • Sens des relations avec les usagers, les visiteurs et les partenaires, maîtrise de soi, adaptabilité, bonne présentation, courtoisie

DESCRIPTION DES RELATIONS INTERNES ET EXTERNES

<p>Environnement du poste dans l'organigramme : Membre de l'équipe pédagogique</p>
<p>Poste du N+1 : Directrice du CRD</p>
<p>Relations fonctionnelles à l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation fréquente en interne avec la direction, les autres enseignants et les autres agents du conservatoire - Relation permanente avec les élèves et les parents d'élèves
<p>Relations fonctionnelles aux deux villes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent en contact avec le public - Coopération avec les autres acteurs artistiques, éducatifs et culturels, lors d'évènements artistiques, de représentations, de projets à dimension pédagogique.
<p>Relations externes aux deux villes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artiste représentant les villes et l'établissement dans le cadre de son rayonnement - Relation avec les enseignants des structures partenaires dans le cadre du schéma départemental d'enseignement artistique, du réseau du DEM régional, des rencontres de classes.

CONDITIONS DE TRAVAIL

<p>Lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail en salle de cours au CRD de Grand-Couronne et de Petit-Couronne - Déplacements possibles en fonction des projets dans d'autres lieux des deux villes - En fonction des projets artistiques et pédagogiques, décentralisation possible des activités ponctuelles sur l'ensemble du territoire 6 et de la région <p>Cycle de travail : 16 h hebdomadaires de face à face pédagogique Participation en dehors des heures de cours hebdomadaires imparties aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, action culturelle, évaluation pédagogique, suivi des élèves dans le cadre de leurs prestations publiques) Contraintes horaires Congés définis par le calendrier de l'Éducation nationale</p> <p>Équipement / matériel : Responsable de l'achat de son instrument</p> <p>Autres : Prestations artistiques professionnelles dans le cadre de la saison prises en charge en sus du salaire sur la base de modalités financières prévues par le comité syndical</p>
